



## Congés payés conventionnelle arrêt maladie chômage rupture

-----  
Par Julienp64

Mieux vaut il de poser ses congés payés après un arrêt maladie de longue durée, ou de ce les faire payer suite à une rupture conventionnelle, quels sont les avantages ou le inconvénient merci.

-----  
Par kang74

Bonjour

Tout dépend de ce que vous faites après .

L'indemnité de congé payée crée un différé d'indemnisation d'au maximum 30 jours.

Enfin , la pose ou pas des congés est un accord entre l'employeur et le salarié : il doit donc apparaitre comme tel dans la convention à homologuer .